



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 28 novembre 2019

CONVENTIONS DE REVITALISATION DES TERRITOIRES Des objectifs atteints et dépassés

A intervalle régulier, la préfète de la Vienne réunit le comité d'engagement chargé de suivre l'évolution des conventions de revitalisation du territoire et d'instruire les demandes de soutien financier.

Une convention de revitalisation est signée lors de la mise en place d'un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) pour les entreprises et ou groupes comptant plus de 1000 salariés et procédant à des mesures de licenciement économique.

Une contribution financière versée par l'entreprise doit ainsi permettre de relancer l'activité économique du territoire et venir soutenir la création de nouveaux emplois.

Réuni ce jour, le comité d'engagement a étudié 10 projets de développement d'activité visant la création de 77 emplois dans des secteurs très divers (entreprise de ferronnerie, société de transport, fabrication de mobiliers, ...),

Au cours des quatre années écoulées, les 7 conventions de revitalisation signées dans le département ont permis de soutenir au total 685 emplois.

Le travail partenarial engagé par les services de l'État avec le cabinet Géris chargé du pilotage du dispositif a permis dépasser les objectifs de relance de l'emploi et ainsi de participer à la revitalisation des territoires concernés.

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Responsable par intérim du Service de Communication Interministérielle

Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76